



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 avril
à 18 heures 13 minutes, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Eric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 03 avril 2026

Délibération C20260416_044	Fixation du nombre de membres du bureau autres que le Président et les Vice-Présidents
-------------------------------	---

Etaient présents :

ARLET François, AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BOMBAL Bérangère, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DELOR Carole, DESTEFANIS Jean-Marc, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, FALC Maëlys, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (suppléant de BABY Jacques), GUILLEMIN Marie-Laure, HEBAL Sylvie, HÖ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, JOANNY Jean, JORET Hélène, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TEMPESTA Marie-Caroline, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VILA Célia, VAN HILLE Marc (suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile), WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAREILLES Aurélie, TERZI Alain

Pouvoirs :

TERZI Alain à BOMBAL Bérangère

Secrétaire de séance : GILAMA Chantal

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 58
Pouvoirs : 01
Votants : 59
Absents/excusés : 02

OBJET : Fixation du nombre de membres du bureau autres que le Président et les vice-présidents

L'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales dispose que bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire que le bureau de la Communauté de Communes du Volvestre soit composé d'un Président, de vice-présidents et de plusieurs autres membres. Pour procéder à leur élection, il est nécessaire de fixer le nombre de ces autres membres.

Il est proposé de fixer à 23 le nombre d'autres membres du bureau, autres que le Président et les vice-présidents.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer à 23 le nombre d'autres membres du bureau de la Communauté de Communes du Volvestre, autres que le Président et les vice-présidents ;
- D'ouvrir les 23 postes correspondants.

Fait à Carbonne, le 16 avril 2026

Le secrétaire de séance

Chantal GILAMA

59 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION



Le Président

Eric SALAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.